



Fondation  
suisse pour  
paraplégiques

Association des bienfaiteurs

# Rapport annuel 2015

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



**Sigles fréquemment utilisés**

GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques
IC	Intercompany
PM	Paralysés médullaires

# Sommaire

<b>Chiffres de performance</b>	<b>4</b>
Avant-propos du Président	5
<b>Rapport de situation et de prestations</b>	<b>7</b>
Des membres fidèles synonymes de sécuritié...	7
Mesures ciblées en ligne et hors ligne pour l'acquisition de membres	8
Exemples pratiques tirés des champs de prestations	12
<b>Nonprofit Governance</b>	<b>15</b>
Principes	15
Objet, structure et buts	15
Comité directeur	16
Organisation interne, commissions	18
Indemnisations	18
Management du risque	19
Organe de révision	19
Politique d'information	19
Registre des personnes Comité directeur et Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques	20
	22
<b>Rapport financier</b>	<b>23</b>
Bilan	24
Compte d'exploitation	25
Compte des flux de trésorerie	26
Variation du capital de l'association	27
Notes explicatives des comptes annuels 2015	28
Utilisation du résultat annuel	36
Rapport de l'organe de révision	37
Impressum	38

# Chiffres de performance

		2015	2014	2013	2012	2011
Chiffres de l'Association des bienfaiteurs <sup>1)</sup>	Ménages	1 060 667	1 060 089	1 066 711	900 100	850 812
Affiliations de membres permanents	Personnes	61 195	54 884	49 686	46 592	41 493
Affiliations d'entreprises	Entreprises	381	345	271	182	118
Revenus de la collecte de fonds de l'AdB en faveur de la Fondation	1 000 CHF	70 810	70 570	71 903	70 997	67 150
<b>Chiffres du Groupe suisse pour paraplégiques</b>						
<b>Soutiens directs à la Fondation <sup>5)</sup></b>						
Soutien de l'AdB aux bienfaiteurs victimes d'accident	1 000 CHF	5 580	4 440	7 290	5 702	2 754
Aide directe dans le champ de prestations Solidarité	1 000 CHF	2 175	1 770	2 536	1 875	1 128
Aide directe dans le champ de prestations Médecine	1 000 CHF	1 721	1 704	1 568	4 688	2 907
Aide directe dans le champ de prestations Intégration et accompagnement à vie	1 000 CHF	7 288	7 195	6 778	5 391	5 000
Sous-total aide directe	1 000 CHF	16 764	15 109	18 172	17 656	11 789
Contributions d'exploitation pour le champ de prestations Médecine FSP	1 000 CHF	11 485	11 598	7 952	15 521	14 717
Contributions d'exploitation pour le champ de prestations Intégration et accompagnement à vie FSP	1 000 CHF	1 921	6 648	6 382	7 029	6 700
Contributions d'exploitation pour le champ de prestations Solidarité FSP	1 000 CHF	1 000	0	0	0	460
Sous-total soutiens indirects	1 000 CHF	14 406	18 246	14 334	22 550	21 877
Contributions à la recherche externe FSP	1 000 CHF	426	2 536	524	0	0
Contributions d'exploitation pour le champ de prestations Recherche FSP	1 000 CHF	7 590	7 485	6 696	7 590	7 332
Contributions d'exploitation pour le champ de prestations Recherche CTU et CRQM FSP	1 000 CHF	820	744	651	469	443
Sous-total contributions à la recherche	1 000 CHF	8 836	10 765	7 871	8 059	7 775
<b>Champ Médecine</b>						
Hospitalisations terminées CSP	Nombre	1 085	1 027	933	924	837
Occupation des lits CSP	en %	97 %	97 %	99 %	97 %	96 %
Rééducations initiales CSP	Nombre	155	164	191	167	149
Consultations ambulatoires à Lavigny (VD) CSP	Nombre	788	577	455	n. a.	n.a.
Jours de soins CSP	Jours	52 482	50 432	50 485	49 446	48 855
Charges de soins en moyenne CSP	Heure/patient/jour	5,7	5,7	5,4	5,4	6,4 <sup>6)</sup>
Participants aux cours de formation SIRMED	Nombre	7 644	5 981	5 688	5 311	5 254
Nouveaux patients traités par ParaHelp <sup>2)</sup>	Heures	17 995	14 478	11 641	12 140	9 443
<b>Champ de prestations Intégration et accompagnement à vie</b>						
Événements/Manifestations ASP	Nombre	413	362	348	366	351
Projets de construction accessibles à tous ASP	Nombre	320	295	286	278	282
Heures de consultation et heures PROSPREH ASP <sup>3)</sup>	Nombre <sup>4)</sup>	45 000	48 000	45 000	46 000	44 000
Véhicules adaptés	Nombre	253	221	224	210	204
Fauteuils roulants électriques/mécaniques adaptés et vendus	Nombre	670	650	555	621	540
Livraisons globales d'articles d'incontinence	Nombre	13 444	13 465	13 073	12 429	11 683
<b>Champ de prestations Recherche</b>						
Publications	Nombre	124	96	77	98	114
Dissertations en cours/achevées	Nombre	23	22	23	18	18
Thèses de maîtrise en cours/achevées	Nombre	48	28	6	7	8
Interventions à des congrès	Nombre	71	78	82	85	112
Demandes de recherche concurrentielles	Nombre	12	9	6	4	3

1) nouvelle base de données depuis 2013

3) prestations PROSPREH pour soutenir et promouvoir la réadaptation des personnes handicapées

5) nouvelle structure en fonction des champs de prestations

2) présentation adaptée en fonction de la nouvelle structure de comptes

4) chiffre provisoire 2015

6) méthode de calcul 2011 non comparable avec l'année suivante

# Avant-propos du Président

Au nom de l'Association des bienfaiteurs, je souhaite tout d'abord remercier tous les bienfaiteurs et donateurs qui ont, en 2015 encore, contribué de façon décisive au soutien du réseau de prestations de la Fondation suisse pour paraplégiques par leur cotisation de membre ou leur donation. Vous permettez ainsi à tous les collaborateurs du Groupe suisse pour paraplégiques de s'engager quotidiennement dans les domaines les plus variés en faveur des paralysés médullaires et de leur garantir les meilleures conditions pour s'intégrer au sein de leur famille, de la société et au travail. C'est seulement de cette manière que nous pouvons donner aux personnes concernées une vraie chance de mener une vie en fauteuil roulant heureuse et la plus indépendante possible.

Deuxièmement, je suis ravi de constater que l'Association des bienfaiteurs a pu maintenir ses donations à un niveau élevé. Aujourd'hui, presque un ménage sur trois en Suisse est membre de l'Association des bienfaiteurs et, à l'avenir, j'espère pouvoir accueillir le plus possible de nouveaux membres dans la grande famille des bienfaiteurs.

Le 1<sup>er</sup> octobre de l'année dernière, le premier coup de pioche a été donné pour la rénovation et la transformation du Centre suisse des paraplégiques et il a aussi souligné le début des festivités du jubilé marqué par les 80 ans du fondateur Guido A. Zäch. Le dernier week-end du même mois, des milliers de visiteurs venus de toute la Suisse se sont rendus au bord du lac de Sempach. Le campus de Nottwil a connu une grande animation. Les collaborateurs ont profité de l'occasion pour sensibiliser le public et dialoguer sur les thèmes liés au réseau de prestations. À cette occasion, la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales ainsi que les organisations partenaires ont bénéficié d'une excellente plate-forme pour se présenter au public. Merci à tous ceux qui ont rendu possible l'organisation de cet événement!

Les divers projets de construction sur le campus ont débuté il y a quelques mois. De lourdes machines de chantier effectuent les travaux d'excavation; en d'autres endroits, les coffrages et le béton armé font déjà leur apparition. Au cours des quatre prochaines années, de nouveaux chantiers s'ouvriront et des constructions ver-



ront le jour. La Fondation suisse pour paraplégiques va au devant de travaux herculéens avec les nouvelles constructions et les transformations et ce, également du point de vue financier: en effet, l'ensemble des travaux pour la clinique est estimé à 150 millions de francs. L'Association des bienfaiteurs est invitée à mettre tout en œuvre pour soutenir activement la Fondation dans ses démarches. Elle compte beaucoup sur ses membres et leurs dons supplémentaires pour rendre possible ce projet extraordinaire. Ainsi, à l'avenir également, les patients bénéficieront du meilleur suivi médical possible et d'un accompagnement leur permettant de retrouver l'indépendance.

Un grand merci pour votre solidarité actuelle et future envers les paralysés médullaires.

Heinz Frei  
Président de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques



# Rapport de situation et de prestations

## Des membres fidèles synonymes de sécurité...

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) a connu un exercice fructueux. Les entrées issues des cotisations des membres ont pu se maintenir à un niveau élevé alors que les produits des donations encaissés directement par le biais de la Fondation ont augmenté de façon significative. Pendant l'année sous revue, 1,06 million de ménages suisses comptant au total 1,8 millions de membres ont soutenu les objectifs de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP). Parmi les formes d'affiliation, l'affiliation permanente continue d'être la forme connaissant la plus forte croissance. En raison de la régularisation dans le temps des paiements anticipés des affiliations permanentes sur la durée d'affiliation estimée, seule une partie du produit est mentionnée. Pour cette raison, la position du bilan «paiements anticipés des membres permanents» augmente fortement.

La bienveillance et la sympathie qu'inspirent la Fondation suisse pour paraplégiques ainsi que l'Association des bienfaiteurs auprès des différents groupes cibles sont basées sur la crédibilité, la compétence et la bonne image de notre institution.

## Soutien des bienfaiteurs aux membres de l'Association

Chaque membre reçoit un soutien des bienfaiteurs de 200 000 francs «en cas de paralysie médullaire due à un accident entraînant une dépendance permanente à un fauteuil roulant» comme il est précisé dans les dispositions générales régissant l'affiliation (DGA). Des prestations de soutien d'un montant total de 5,6 millions de francs (contre 4,4 millions de francs l'année précédente) ont été versées à des membres ayant été victimes d'un accident. La majeure partie des soutiens ont été versés à des personnes concernées en Suisse alémanique. 37% des personnes ayant été victimes d'un accident étaient des membres individuels, 35% liées par une affiliation familiale et 23% étaient inscrites auprès de l'AdB dans une affiliation de couple.

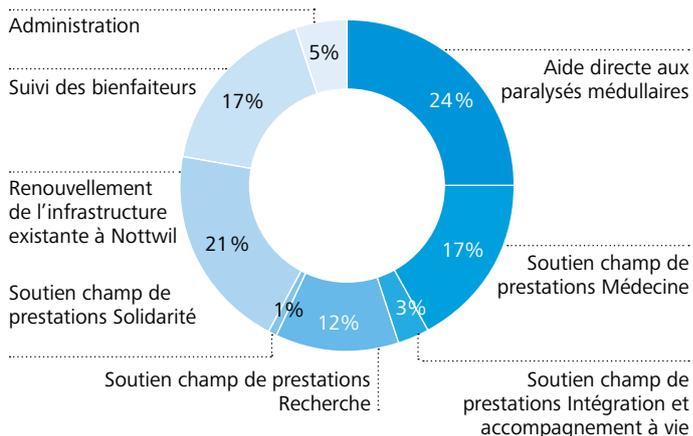
## En 2015, la Fondation suisse pour paraplégiques a utilisé l'argent des cotisations ainsi que les donations comme suit:

Les personnes concernées bénéficient directement ou indirectement de chaque franc issu des cotisations et des donations (y compris legs/héritages).

En principe, l'argent des cotisations (affiliations annuelles et affiliations permanentes) est utilisé pour le maintien d'un large réseau de prestations à vie de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses propres sociétés ainsi que les organisations proches et d'autres organisations partenaires.

L'argent des donations est affecté à des innovations et l'élargissement des prestations dans tous les domaines de prestations au cours des prochaines années pour le projet d'agrandissement de la clinique à Nottwil.

## Utilisation du franc issu des cotisations 2015



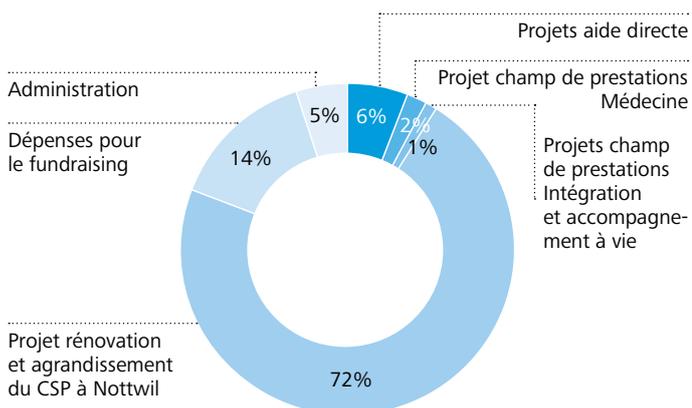
Presque **un quart (24%)** de l'argent des donations et des cotisations profite directement aux personnes concernées. Plus de 1000 demandes par année sont évaluées et la Fondation offre entre autres des contributions pour des prestations médicales non couvertes, pour des rénovations d'appartement, pour l'acquisition de moyens auxiliaires ou d'appareils respiratoires, garantit des versements uniques et, dans des cas exceptionnels, des prêts sans intérêts pour éviter les coups durs.

Sur mandat de la Fondation, les différentes sociétés de la FSP fournissent des prestations en faveur des paralysés médullaires qui ne sont pas couvertes par les assurances maladie, les assurances-accidents ou les assurances sociales. Les sous-couvertures qui en résultent dans les quatre champs de prestations sont couvertes par la Fondation. Au total, **un tiers (33%)** de chaque franc issu des cotisations est dépensé pour ce soutien indirect, que ce soit pour les prestations médicales, la recherche sur la rééducation et l'aptitude fonctionnelle, les études en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie et/ou les prestations pour la réintégration dans la vie professionnelle, les loisirs et la famille.

Le Centre suisse des paraplégiques à Nottwil a 25 ans et **un cinquième environ (21%)** de l'argent versé par les bienfaiteurs est investi annuellement pour le renouvellement et/ou le financement de l'infrastructure existante.

Un autre **cinquième environ (22%)** est utilisé pour s'occuper correctement de 1,1 million de ménages avec notre service de bienfaiteurs, pour les tenir au courant de l'actualité avec la revue «Paraplégie» et pour gérer la base de données.

**Utilisation du franc issu des donations 2015**



Contrairement à l'argent des bienfaiteurs, les donations (y compris les héritages et les legs) sont affectées à des projets de développement et d'innovation sélectionnés ayant constamment l'objectif de répondre directement aux besoins des paralysés médullaires. Ces prochaines années, le financement de l'agrandissement de la clinique avec des équipements médicaux de pointe sera au centre de nos préoccupations et un grand nombre de projets innovateurs seront proposés aux donateurs afin de les financer.

Durant l'année sous revue, des appels à donations affectées à des objets spécifiques ont été lancés pour la première fois, avant tout pour l'agrandissement de la clinique. Les donations spécifiques encaissées seront déposées sur les différents comptes (fonds à but ciblé, fonds d'aide directe). En fonction de leur affectation, les moyens seront ensuite prélevés sur ces comptes dans les meilleurs délais. Les donations libres sont constamment attribuées à l'agrandissement de la clinique pendant la durée des travaux. En 2015, les donations spécifiques et non dédiées au projet de construction ont été versées pour le financement de semaines de rééducation pour des jeunes paralysés médullaires et de prestations d'aide directe.

À partir d'une certaine somme, la possibilité est aussi offerte aux donateurs de créer un fonds personnel (fonds nominatif) affecté à un objet individuel et d'accorder sur plusieurs années un soutien à des paralysés médullaires en fonction de besoins très personnalisés. Une fois par an, un rapport fait état de l'utilisation de ces moyens.

**Mesures ciblées en ligne et hors ligne pour l'acquisition de membres**

**Acquisition de nouveaux membres grâce aux publipostages**

En plus de la réactivation de membres qui ne l'étaient plus depuis une ou plusieurs années, l'objectif des mesures était d'acquérir de nouveaux membres. Dans ce but, deux publipostages de grande ampleur ont été effectués au début du printemps et de l'automne.

### **Augmentation des nouvelles inscriptions grâce à Internet**

Ces dernières années, Internet est devenu un instrument de communication toujours plus important dans le monde numérique et donc aussi pour l'acquisition de membres. De nombreuses mesures prises dans le marketing au moyen des moteurs de recherche et dans la communication sur différents réseaux ont permis de nouvelles affiliations pendant l'année sous revue.

### **Les publipostages postaux restent importants**

Les publipostages postaux classiques, adressés ou non, se taillent la part du lion pour ce qui est de l'acquisition de nouveaux membres de l'AdB FSP. En raison de taux de réponse légèrement en baisse, le nombre de publipostages avec adresses louées a été augmenté afin d'atteindre la quantité de nouveaux membres nécessaire. Le volume total des envois par courrier a légèrement augmenté et atteint 2,8 millions d'exemplaires en 2015 (+ 300 000 par rapport à l'année précédente). Toutes les mesures dans le domaine dit hors ligne ont atteint une contribution de couverture positive aussi bien dans le segment des envois adressés que dans celui des envois non adressés.

### **Revue «Paraplégie»: Augmentation des tarifs postaux**

Suite à la suppression de l'encouragement à la presse pour l'édition en langue allemande de la revue des bienfaiteurs «Paraplégie», la menace d'une augmentation massive des coûts d'envoi par la poste poignait à l'horizon fin 2014. En mettant en œuvre de nouvelles règles d'envoi après l'expiration d'une affiliation et en attribuant le mandat à un deuxième partenaire d'envoi également actif sur le marché libéralisé de la poste, il a été possible de compenser les coûts supplémentaires. Vers la fin de l'année, nous avons testé la qualité d'envoi des deux organisations. Conclusion: les deux disposent d'un niveau de qualité élevé et garantissent l'arrivée au bon moment dans les ménages de cet instrument d'acquisition et de lien qu'est la revue «Paraplégie», très important pour le marketing affiliations et la collecte de fonds.

### **15 millions de donations jusqu'en 2019:**

#### **Nouvelle stratégie pour l'acquisition de donations**

En ce qui concerne le démarchage de donations jusqu'alors plutôt timide, la procédure a été modifiée pendant l'année sous revue. Deux campagnes dont le but était de récolter des donations auprès de nos membres ont ainsi été lancées. Notre lettre de remerciement tenant lieu de justificatif fiscal envoyée en janvier 2015 à nos membres pour leurs donations de l'année précédente a eu un résultat positif inattendu et a démontré que les membres de l'AdB FSP sont prêts à mettre à disposition des moyens supplémentaires sous la forme de donations affectées à un objet spécifique, en plus de leur cotisation de membre. Cette disposition a été confirmée par l'appel à donations pour les travaux d'agrandissement du CSP, qui a été ajouté dans la revue des membres au mois de septembre.

Pour une organisation qui fonctionnait bien pendant des décennies exclusivement grâce aux cotisations de ses membres, il faut du temps pour que ceux-ci soient prêts à faire des donations en plus de leur cotisation. Toutefois, nous estimons que le potentiel est extrêmement prometteur dans ce secteur. Nous avons donc bon espoir, en appliquant des mesures adaptées, de pouvoir contribuer de façon substantielle à l'objectif de donations de 15 millions de francs pour les travaux d'agrandissement du CSP.

### Étude de marché: DemoSCOPE est notre nouveau partenaire

En 2014, l'Association suisse de collecte de fonds a proposé à tous ses membres de prendre part à un nouveau panel d'étude de marché proposé par l'entreprise d'étude de marché DemoSCOPE. Pendant l'année sous revue, une première période d'enquête d'un panel ou d'un baromètre composé des domaines «Image» et «Donations» a débuté. Tous les participants espèrent ainsi obtenir un meilleur instrument de travail et de planification. Les résultats de la première enquête seront divulgués début mars 2016 et pourront être évalués lors du prochain rapport annuel.

### Publicité classique avec un affichage numérique et analogique

La campagne d'image avec les motifs de tatouages désormais bien connus a aussi été prolongée en 2015. La palette existante a été complétée par deux nouveaux motifs: le premier met en scène une femme qui écrit un SMS et est pour cette raison inattentive et le deuxième une cycliste dont la roue se prend dans les rails du tram. La campagne de la FSP a été menée au début de l'année et en automne sous la forme d'affiches, de posters géants et de grands écrans numériques animés (eBoards) dans toute la Suisse.

### Popularité et efficacité publicitaire de la campagne tatouage

La campagne d'image avec les motifs de tatouages a été à nouveau testée dans un panel publicitaire et a obtenu un résultat supérieur à la moyenne pour ce qui est de l'attrait (likeability), aussi bien dans la perception que dans l'efficacité mais aussi en ce qui concerne la sympathie évoquée par la marque et le rappel de la publicité (recall). La campagne semble bien adaptée à la Fondation et renforce son leadership dans le domaine de la paraplégie.

### Perspectives marketing affiliations 2016

Pendant l'année en cours, il faudra mettre en œuvre les connaissances obtenues dans l'acquisition de membres et de donations. Pour ce faire, l'analyse des milieux Sinus sera utile car elle pourra rendre de précieux services dans le processus du choix des adresses mais aussi dans la façon de s'adresser à ses nouveaux membres, aussi bien du point de vue du contenu que de l'image. Pour ce qui est du marketing en ligne, une nouvelle stratégie a été mise en place afin d'améliorer le taux de conclusion lors des inscriptions pour une affiliation, grâce à des optimisations supplémentaires sur le site Internet. Des travaux préparatoires doivent être entrepris pour lancer une campagne totalement nouvelle qui se concentrera sur l'acquisition de nouveaux membres. La réalisation de cette campagne est prévue pour 2017. L'équipe du marketing affiliations réfléchit aussi à de nouvelles formes d'affiliation et à de nouvelles offres opportunes et attractives pour la commercialisation. L'objectif reste toujours de continuer à élargir notre excellente base de membres.

Le département Marketing affiliations et Fundraising sera renforcé par un poste à 60%. Le poste «Manager de données» sera responsable de tout ce qui a trait à la base de données pour la gestion des affiliations. Cette personne fera le lien entre les groupes d'intérêt internes et le fabricant de logiciel externe, elle sera responsable de l'entretien du concept des données et des processus d'affaires dans le logiciel des membres et contribuera de façon significative à une amélioration de la qualité et de l'efficacité dans le management des données.

#### Service bienfaiteurs en chiffres

Collaborateurs à temps plein et à temps partiel	10
Appels reçus	55 400
Minutes de conversation	121 980
E-mails reçus	11 406
Changements d'adresses des membres	190 395
Correspondance individuelle traitée	202 627
Bulletins de versement traités manuellement	27 632
Bulletins de versements traités automatiquement	1 094 709

**Les bienfaiteurs visitent Nottwil**

En 2015, environ 11 000 visiteurs, dont de nombreux bienfaiteurs, se sont à nouveau rendus à Nottwil pour observer le fonctionnement du campus. 586 groupes de visiteurs ont été reçus par 180 guides bénévoles qui ont présenté littéralement sous leurs yeux le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques. Les profanes tout comme les spécialistes ont pu voir ce qui se passait dans les coulisses d'une organisation qui regroupe plus de 1500 personnes et 80 professions différentes travaillant pour le bien des paralysés médullaires.

Nottwil, le 6 avril 2016



Heinz Frei  
Président de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques



Dr iur. Joseph Hofstetter  
Directeur de la  
Fondation suisse pour paraplégiques

**Dates importantes en 2016**

20 avril 2016

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2015

**Interlocuteur**

Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs  
de la Fondation suisse pour paraplégiques  
+41 41 939 51 48 / heinz.frei@paraplegie.ch

Dr ès sc. techn. Daniel Joggi

Président du Conseil de Fondation  
de la Fondation suisse pour paraplégiques  
et membre du Comité directeur de l'Association des bienfaiteurs  
de la Fondation suisse pour paraplégiques  
+41 41 939 63 20 / daniel.joggi@paraplegie.ch

Dr iur. Joseph Hofstetter

Directeur de la  
Fondation suisse pour paraplégiques  
+41 41 939 63 18 / joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Dr ès phil. Martin Gubser

Responsable Marketing affiliations et Fundraising  
Fondation suisse pour paraplégiques  
+41 41 939 62 86 / martin.gubser@paraplegie.ch

# Exemples pratiques tirés des champs de prestations

## Champ de prestations Médecine

### La situation de l'assuré ne doit pas empêcher un séjour au CSP

En 2014, Christian L. a eu un accident balnéaire en Espagne, qui l'a rendu tétraplégique. Après des premiers soins dans une clinique espagnole, il a été transféré pour une première rééducation et un suivi médical intensif dans le Centre suisse des paraplégiques. En raison de sa paralysie importante et de diverses complications liées à sa paralysie, il a été suivi plus de 250 jours au CSP. En moyenne, le patient a eu besoin de 10 heures de soin



par jour. Les prestations couvertes par l'assurance du patient ne couvraient pas les frais d'un tel traitement. Le traitement a engendré des coûts de plus de CHF 540 000, mais on a pu facturer seulement près de CHF 400 000 à l'assurance. La différence a pu être prise en charge par la FSP grâce aux cotisations des membres.

## Champ de prestations Recherche

**Étude en cours:** Mouvement des épaules et maux d'épaule chroniques chez les personnes paraplégiques en fauteuil roulant.

Les maux d'épaule chroniques sont un problème grave pour les paraplégiques et les tétraplégiques. La charge quotidienne pour les épaules liée à l'emploi d'un fauteuil roulant et aux différents transferts au quotidien (voiture, douche, lit, etc.) est très élevée et peut provoquer des maux lors des mouvements des épaules. Cela a pour conséquence une diminution importante de la gestion indépendante des activités quotidiennes et, tôt ou tard, une intervention médicale conventionnelle à l'épaule est souvent nécessaire. Dans cet but, la Recherche suisse pour paraplégiques a lancé en 2015 une étude qui examine le rapport entre le mouvement des épaules et les douleurs chroniques aux épaules chez les paraplégiques.

Une équipe de quatre chercheurs dans le domaine «Santé de l'épaule et mobilité» travaille sur cette étude depuis janvier 2015. Au total, 30 personnes en fauteuil roulant participent au projet de recherche. Lors de tests en fauteuil roulant sur un tapis roulant, on procède à des mesures du mouvement, des forces et de l'activité des muscles des extrémités du haut du corps. Les maux et l'indépendance lors d'activités quotidiennes sont saisis au moyen d'un questionnaire. La pathologie de l'épaule est capturée avec un IRM et évaluée par des radiologues expérimentés.



**Ladina R., 35 ans et depuis 8 ans paralysée médullaire suite à un accident de parapente** s'est mise à disposition pour tester cette étude.

«En donnant mon accord pour participer à cette étude, j'aimerais contribuer à ce que la recherche clinique puisse mieux connaître la raison des maux d'épaule chroniques chez les personnes en fauteuil roulant. Si j'ai de la chance, je pourrai bénéficier un jour des connaissances issues de l'étude et recevrai des indications et instructions importantes pour pouvoir ménager mes épaules au quotidien lors de l'utilisation du fauteuil roulant. En effet, les épaules sont le tendon d'Achille des personnes en fauteuil roulant. La qualité de vie signifie pour moi aussi vivre sans douleur et j'aimerais repousser au maximum une intervention médicale à l'épaule.»

Grâce aux résultats de l'étude qui devraient tomber début 2017, la FSP espère en savoir plus sur le rapport entre le mouvement de l'épaule au quotidien et les éventuelles douleurs chroniques. De plus, les résultats de cette étude permettront d'identifier et de comprendre les facteurs de risque des douleurs à l'épaule dans le domaine de l'exécution des mouvements par les personnes en fauteuil roulant.

## Champ de prestations Solidarité



### La mobilité assure l'indépendance

José V., 38 ans, marié à Marianne, père de 3 enfants et domicilié en Suisse romande, est parti faire un tour à vélo au Chasseral avec des amis en août 2014. Après avoir pris un repas au restaurant «Tarte à La Crème» non loin du sommet, le groupe a attaqué la splendide et sinueuse descente. Mais José a mal estimé sa trajectoire et mal négocié un virage à gauche pris à grande vitesse et qui s'est alors inexorablement resserré. La sortie de route et la collision avec un arbre au bord du talus étaient dès lors inévitables. José a été hélicoptéré au CSP de Nottwil souffrant de graves blessures au dos. Diagnostic: paraplégie. Au CSP, il a été immédiatement pris en charge médicalement et a suivi une réhabilitation pendant 5 mois.

Pendant son séjour au CSP, en plus de l'ergothérapie, on lui a expliqué comment assurer sa mobilité après la sortie. La voiture

de José, une Golf GT à boîte de vitesses manuelle et datant de plus de 8 ans, ne convenait plus pour transporter le fauteuil roulant, la famille et d'éventuels bagages. De plus, l'adaptation de la boîte manuelle aurait engendré des frais élevés. José a donc décidé d'acheter une voiture adaptée, une VW Passat break. Le cuisinier de métier ne pouvait pas financer lui-même une nouvelle voiture avec ses économies et il a donc déposé une demande de soutien financier à la Fondation suisse pour paraplégiques. Celle-ci a répondu positivement et a versé à José une contribution de soutien de CHF 20 000. José passe désormais beaucoup de temps au volant de sa nouvelle voiture dans laquelle il peut transporter sans problème son fauteuil roulant et son handbike.

## Champ de prestations Intégration et accompagnement à vie



### Les Conseils vie de l'ASP au quotidien

En 2014, ParaHelp a contacté les Conseils vie au sujet de Daniel F. Âgé de 48 ans, il est paraplégique suite à un accident de moto survenu en 1991 et habite seul dans un appartement. Suite à une aggravation de son état de santé, il ne pouvait plus utiliser lui-même son siège de bain élévateur.

Lors d'une visite sur place, les Conseils vie ont constaté qu'en plus des problèmes d'infrastructure il existait un risque d'isolation sociale et de déchéance. Les Conseils vie devaient intervenir. Afin de prendre en charge médicalement le client, il fallait trouver un médecin généraliste. Avec Spitex, il a été convenu que le médecin rendrait visite deux fois par jour au patient pour assurer les soins. En collaboration avec l'ergothérapie et le Centre Construire sans obstacles, il a fallu planifier la transformation de la salle de bain, l'aménagement d'une douche accessible en fauteuil roulant et d'autres moyens auxiliaires ainsi que le dépôt d'une demande de financement auprès des assurances sociales.

Ultérieurement, les Conseils vie ont clarifié la situation financière avec cette personne concernée. En raison de factures d'assurance maladie impayées et de frais liés au handicap, elle risquait un arrêt des prestations. Les Conseils vie ont déposé des demandes à la FSP et à d'autres institutions afin que la situation financière de Daniel F. puisse être améliorée. Étant donné que le client n'avait qu'une demi-rente de l'AI et de la SUVA et que sa santé s'était nettement détériorée, les Conseils vie de l'ASP ont déposé une demande en concertation avec le client pour augmenter sa rente auprès de l'AI et de la SUVA. Celle-ci a ultérieurement été accordée. En collaboration avec le client, une nouvelle structure journalière a été établie. Grâce à ces conseils et aux interventions des Conseils vie, Daniel F. peut aujourd'hui vivre seul sans problème et de façon indépendante dans son propre appartement.



# Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) utilise en tant qu'association les mêmes principes pour la Nonprofit Governance.

## Principes

Les organes dirigeants garantissent dans le cadre légal et statutaire une claire séparation des responsabilités en ce qui concerne la surveillance, la direction et l'exécution. Ils assurent un bon équilibre entre pilotage, direction et contrôle (checks and balances).

- Les organes dirigeants gèrent l'organisation de façon responsable, efficace et durable. Ils font particulièrement attention à ce que l'organisation respecte ses valeurs essentielles.
- Les organes dirigeants déterminent la politique d'information. Ils assurent une information en temps opportun, transparente à l'interne comme à l'externe au sujet de la structure et des activités de l'organisation ainsi que de l'utilisation de ses moyens.
- Les organes dirigeants défendent les intérêts et les droits des membres et des bienfaiteurs. Ils garantissent une collaboration efficace entre bénévoles, volontaires et collaborateurs rémunérés.
- Les organes dirigeants respectent les souhaits des donateurs. Ils sont notamment responsables d'une récolte de moyens effectuée de façon éthiquement correcte et d'une utilisation de ces moyens uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés.

## Objet, structure et buts

### Objet de l'organisation

L'Association a pour but d'encourager les efforts de la FSP en faveur des paraplégiques médullaires, en leur apportant notamment un soutien financier, de même qu'aux membres de l'Association souffrant d'une paralysie médullaire suite à un accident. L'Association est politiquement et confessionnellement neutre.

### Structure de la société

Il existe sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) une association au sens des art. 60 ss. CC avec siège à Nottwil.

### Buts, prestations offertes et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des Statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale de paraplégiques et tétraplégiques. Elle prend et soutient toutes les mesures appropriées pour atteindre ce but en fonction de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

La Fondation soutient les paraplégiques et tétraplégiques dans des situations difficiles avec des contributions aux frais liés à l'acquisition d'engins auxiliaires, d'appareils et d'équipements ainsi qu'à des taxes de soins non couvertes; elle aide les paraplégiques et tétraplégiques ainsi que leurs proches lorsqu'ils sont en situation de détresse.

La Fondation finance les objectifs de l'Association suisse des paraplégiques.

La Fondation met à disposition des moyens financiers pour

- l'agrandissement, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) à Nottwil;
- l'agrandissement, l'entretien et l'exploitation de ses centres de recherche et de formation, de l'Institut Guido A. Zäch (GZI) à Nottwil;
- la construction, le développement et l'exploitation de ses propres institutions avec différentes activités au service des paraplégiques et tétraplégiques.

La Fondation encourage la formation initiale et la formation continue de personnel qualifié et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale de paraplégiques et tétraplégiques.

La Fondation communique au sujet de l'état actuel de ses préoccupations et fait la promotion de la compréhension pour les paraplégiques et les tétraplégiques auprès du grand public au moyen d'un travail d'information.

## Comité directeur

### Organisation et composition

Le Comité directeur est composé d'au minimum cinq et d'au maximum neuf membres, dont trois au minimum doivent généralement faire partie du Conseil de fondation de la FSP. Actuellement, quatre membres du Comité directeur de l'AdB sont aussi membres du Conseil de fondation de la FSP. Le Comité directeur est dirigé par un président.

### Autres activités et intérêts des membres du Comité directeur

Les intérêts sont présentés aux pages 20 et 21 dans la présentation de chaque membre du Comité directeur.

### Interdépendances avec les organisations proches

Heinz Frei, Hans Jürg Deutsch, Daniel Joggi et Barbara Moser Blanc, membres du Comité directeur, sont également membres du Conseil de fondation de la FSP. Heinz Frei et Hans Georg Koch ont des rapports de travail avec l'ASP.

### Élection et durée du mandat

L'assemblée générale élit le président et les autres membres du Comité directeur. Du reste, le Comité directeur se constitue lui-même.

La durée du mandat des membres et du président du Comité directeur est de deux ans. Elle commence immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du Comité directeur élu ainsi qu'à la fin de l'assemblée générale en question. Une réélection est possible.

La durée du mandat des membres et du président du Comité directeur prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui a lieu l'année pendant laquelle se termine le mandat de deux ans.

Lors de l'assemblée générale du 15 avril 2015, Barbara Moser Blanc, Pius Segmüller, Vreni Stöckli et Stephan Zimmermann, membres sortants, ont été confirmés pour un mandat supplémentaire (jusqu'à l'assemblée générale de 2017).

Lors de l'assemblée générale du 16 avril 2014, Heinz Frei, Hans Jürg Deutsch, Hans Georg Koch, Daniel Joggi et Peter Landis, membres sortants, ont été réélus pour un mandat supplémentaire (jusqu'à l'assemblée générale de 2016).

### Mutations au sein du Comité directeur

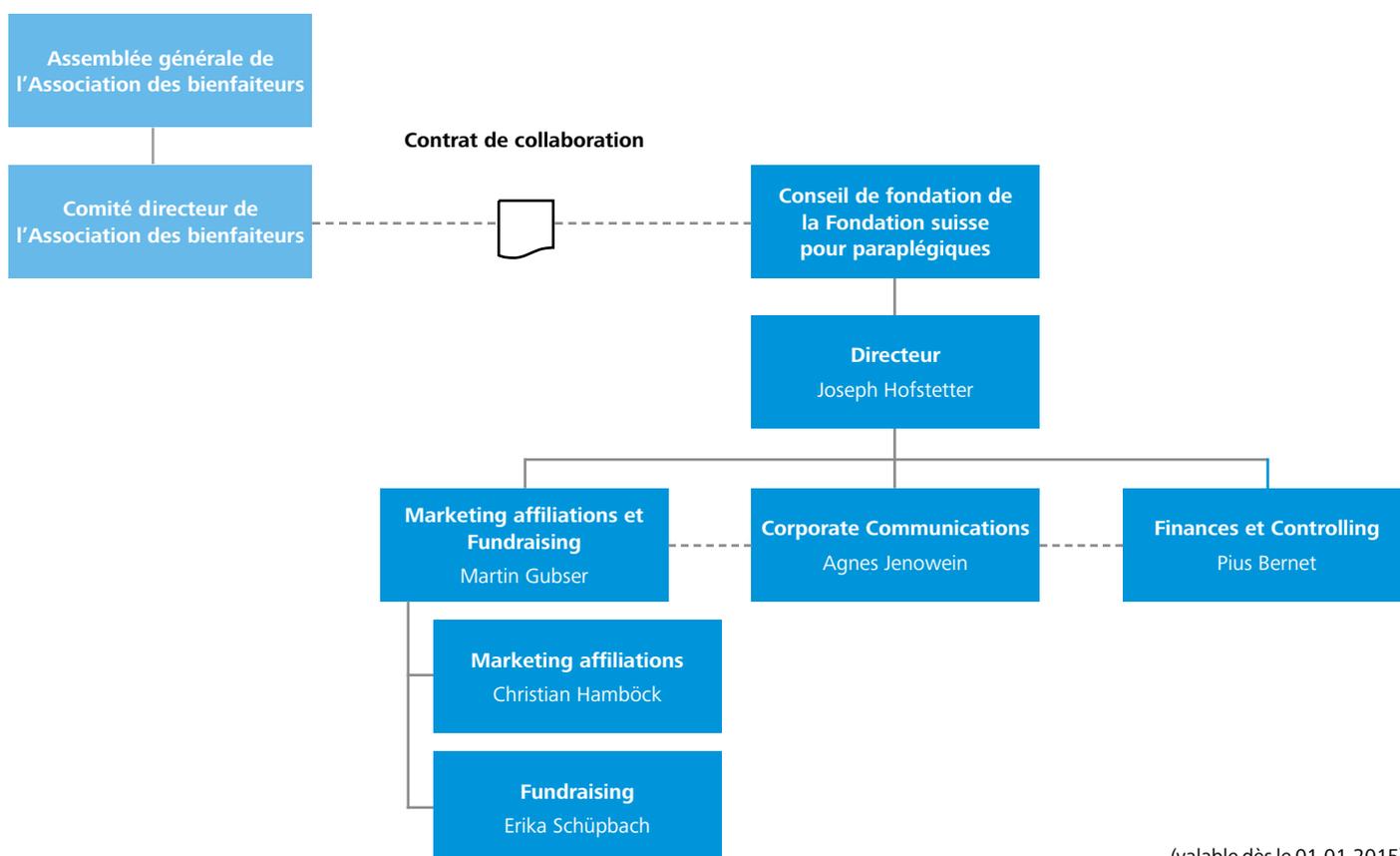
Pius Segmüller, membre du Comité directeur, a démissionné lors de l'assemblée générale de 2016. Le président remercie Pius Segmüller pour son engagement en faveur des paralysés médullaires. L'assemblée générale du 20 avril 2016 va décider de l'éventuelle élection d'un remplaçant.

### Règlement de compétences

Le Comité directeur représente l'association envers l'extérieur et la dirige selon les dispositions légales et statutaires. Il est compétent pour toutes les affaires qui ne sont pas déléguées à d'autres organes et peut aussi confier ces affaires à des tiers. Le Comité directeur peut établir des conditions générales d'affiliation et des règlements dans la limite de ses compétences.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par les deux parties (FSP et AdB) en faveur des personnes atteintes de paralysie médullaire, la délégation de la Direction à la Fondation est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image unique et efficace sur le marché des donations.

La Direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, de la génération de moyens et, en lien direct avec tout cela, de l'acquisition et de la fidélisation de membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Centre de services bienfaiteurs par lequel toutes les demandes des bienfaiteurs – par écrit, par voie électronique ou par téléphone – sont traitées. Dans le Centre de services bienfaiteurs, toutes les données des adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécifique à l'AdB.



(valable dès le 01.01.2015)

### **Incompatibilité**

Les membres du Comité directeur de l'AdB et ceux de la Direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance, ni dans une relation de partenariat durable.

### **Organisation interne, commissions**

#### **Instruments d'information et de contrôle**

Le Comité directeur est régulièrement informé des activités dans le domaine de la gestion et de l'acquisition de membres et reçoit un rapport intermédiaire trimestriel.

#### **Contrat de collaboration avec la FSP**

Un contrat de collaboration règle la délégation de la direction avec le suivi opérationnel du travail quotidien. La FSP a l'obligation de mettre à disposition à ses propres frais l'infrastructure, le personnel et les mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est engagé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et les donations à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur.

Depuis le début de leur existence et pour des raisons d'efficacité, les activités de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont implantées dans la FSP et ne sont pas divisées.

### **Indemnisations**

#### **Indemnisations des membres du Comité directeur**

Le règlement des honoraires de la FSP (dont la version actuelle datant du 8 octobre 2014 est valable rétroactivement dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014) règle les indemnisations comme suit: Le Président de l'AdB a droit à CHF 1000 d'indemnisation par séance. Les autres membres du Comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais de déplacement compris. Le Président de l'AdB, Heinz Frei, et le membre Peter Landis ont toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour leur travail au sein du Comité directeur. En 2015, CHF 8366 (contre CHF 8333 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés.

#### **Membres du Comité directeur**

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du Comité directeur.

#### **Indemnisation versée aux chefs de département de la FSP**

La publication de l'indemnisation des chefs de département de la FSP qui accomplissent le travail quotidien pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement avec celle des autres membres de la Direction dans le rapport annuel de la FSP et est contrôlée par le Comité directeur de nomination et d'indemnisation de la Fondation.

#### **Indemnisations des comités directeurs des organisations proches**

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

#### **Honoraires et indemnités complémentaires**

Aucun honoraire ni aucune indemnité complémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du Comité directeur.

#### **Prêt accordé aux organes**

Aucun prêt n'est accordé à des membres du Comité directeur ou à des collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

## Management du risque

Le management du risque et le système de contrôle interne (SCI) sont présentés à la page 35.

## Organe de révision

### Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Rodolfo Gerber suit le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2015. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession ainsi qu'en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

### Honoraire de la révision

Les honoraires de la révision pour la vérification des comptes annuels 2015 se sont montés à CHF 12 000 (contre CHF 13 000 l'année précédente).

### Honoraires complémentaires

Aucun honoraire complémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

### Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du Comité directeur. Le Comité directeur discute du rapport avec les responsables de la FSP et, dans le cas où il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

## Politique d'information

Le Comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux bienfaiteurs et aux donateurs ainsi qu'aux paralysés médullaires est en adéquation avec celle de la Fondation et que la plate-forme d'information commune, la revue «Paraplégie», contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres et aux bienfaiteurs sur Internet ou sur commande. Les chiffres essentiels et les éléments prépondérants sont publiés dans la revue «Paraplégie».

Le rapport annuel publié par la Fondation suisse pour paraplégiques comprend l'AdB. De plus, le rapport annuel 2015 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

## Comité directeur



**Heinz Frei, 1958 \***  
de Niederbipp (BE) et Etziken (SO)  
à Etziken

### Président

#### **Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2016**

Membre du CF de la FSP, membre du comité de soutien du CF de la FSP, référent sportif et coach du sport de la relève ASP Dessinateur-géomètre (géomaticien), il compte parmi les meilleurs sportifs en fauteuil roulant du monde, est membre de la Commission des sports du canton de Soleure, membre du CF de la Fondation Daniela Jutzeler et de la Fondation Joseph Vögeli, et représentant des athlètes auprès de Swiss Olympic.



**Hans Georg Koch, Dr méd., 1955,**  
de Ziefen (BL), à Grosswangen (LU)

### Vice-président

#### **Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG de 2016**

Responsable Transfert et application des connaissances ASP  
Études de médecine (Université de Bâle) avec promotion. Formation continue de médecin spécialiste FMH en médecine générale. A travaillé dans différentes cliniques en Suisse, entre autres à l'Hôpital cantonal de Liestal, à l'Hôpital Felix Platter (Bâle) et à l'Hôpital universitaire

pour enfants à Bâle. A travaillé à Nottwil au CSP de 1990 à juillet 2013, tout d'abord comme spécialiste en informatique médicale puis, dès 1994, en tant que médecin-chef de la clinique. Depuis 2013, il est responsable Transfert et application des connaissances auprès de l'ASP, travaille en partenariat avec le séminaire pour «Health Sciences and Health Policy» de l'Université de Lucerne avec charge d'enseignement à l'Université de Lucerne. Membre ordinaire de la FMH (Fédération des médecins suisses) et de l'ASMAC (Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique), membre de la DMGP (Société médicale germanophone pour la paraplégie), membre de la SSoP (Société suisse de paraplégie) et de la Société des médecins du canton de Lucerne, section Gäu.



**Hans Jürg Deutsch, 1940 \***  
d'Itingen (BL), à Greifensee (ZH)

#### **Membre depuis 2008, élu jusqu'à l'AG de 2016**

Vice-président de la FSP, membre de la commission de nomination et de rémunération du CF de la FSP

Pendant les 50 dernières années, il a été rédacteur en chef de différents journaux, revues et émissions de télévision ainsi que responsable du département communication aux éditions Ringier; il est aujourd'hui conseiller de la Direction. Expert dans les questions de santé. En fauteuil roulant suite à une polio.



**Daniel Joggi, Dr ès sc. techn., 1949 \***  
de Bätterkinden (BE), à Trélex (VD)

#### **Membre depuis 2012, élu jusqu'à l'AG de 2016**

Président de la FSP, président du CA de ParaHelp, membre du CA du CSP, membre du CA d'Orthotec, président de la commission stratégique, de la commission de nomination et de rémunération ainsi que de la commission de soutien du CF de la FSP.

Études d'ingénieur agronome (ETH Zurich). Il a ensuite travaillé à l'Institut d'horticulture de l'ETH Zurich et à Agroscope. Jusqu'en 2010, il a été responsable de l'informatique à l'Institut fédéral de recherche de Changins-Wädenswil (ACW) (Nyon VD). De 2010 à 2012, il a été directeur a.i. de la FSP. Vice-président de la Fondation Rotary-Esperanza Lausanne, membre du CF de la Fondation Internationale pour la Recherche en paraplégie (IRP), de la Fondation Suisse pour les Téléthèses (FST), de la Fondation Montreux 2006 et membre de l'International Spinal Cord Society (ISCoS).



**Peter Landis, 1966 \***  
de Hirzel (ZH), à Hirzel

**Membre depuis 2012,  
élu jusqu'à l'AG de 2016**

Monteur en installations frigorifiques, reconversion en frigoriste. A travaillé pour Menn Engineering AG comme dessinateur en bâtiment CAO et comme frigoriste chez Appelsa SA. Depuis 2000, il est responsable de l'administration chez Knecht AG (Oberwil ZH), du suivi administratif de l'architecture, des départements constructions en bois et aménagement intérieur.



**Barbara Moser Blanc, 1954**  
de Röthenbach i.E. (BE),  
à Oberhofen am Thunersee (BE)

**Membre depuis 2009,  
élue jusqu'à l'AG de 2017**

Membre du CF de la FSP, membre de la commission de nomination et de rémunération du CF de la FSP

Études en économie d'entreprise, diplôme fédéral Responsable du marketing, diplôme «Coaching systémique». Formation post-grade en développement d'entreprise/Change Management ainsi que Certificate of Advanced Studies en psychologie. A travaillé comme conseillère en entreprise (marketing, personnel), assesseur et chargée de cours pour le marketing.



**Pius Segmüller, 1952**  
d'Emmen (LU), à Lucerne

**Membre depuis 2009,  
élu jusqu'à l'AG de 2017  
démissionnaire à l'AG de 2016**

Études d'enseignant secondaire: diplômé de philosophie, formation continue dans les écoles militaires (ETH Zurich), diplômé de l'Institut Suisse de Police ISP (Neuchâtel). Ensuite, il a travaillé comme commandant de la Garde suisse pontificale puis de la police de la Ville de Lucerne et comme conseiller à la sécurité de la FIFA (Fédération internationale de football association). Membre du PDC, Conseiller national du canton de Lucerne de 2007 à 2011. CEO de Swissec AG, depuis 2012 chef du Tir et des activités hors du service auprès du DDPS, membre du CF de la Fondation 1792 et président de l'Association Kloster Rathausen.



**Vreni Stöckli, 1953 \***  
d'Hermetschwil (AG), à Ibach (SZ)

**Membre depuis 2009,  
élue jusqu'à l'AG de 2017**

Professeure de ski diplômée, elle a travaillé dans des écoles de sports de neige. Ensuite, elle a été mère au foyer. Sportive handicapée (ski alpin), elle a aussi obtenu de nombreux succès lors de championnats du monde et des jeux paralympiques. Membre de l'UDC, Conseillère nationale du canton de Schwyz (de 2000 à 2002).



**Stephan Zimmermann, Dr iur., 1946**  
de Zurich et Mels (SG), à Zurich

**Membre depuis 2009,  
élu jusqu'à l'AG de 2017**

Études de droit (Université de Zurich) avec promotion et brevet d'avocat (canton de Zurich). A travaillé dans des chancelleries ainsi qu'au tribunal de district de Zurich. Il est aujourd'hui Senior Partner chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich). Président du conseil d'administration de Lion Capital Group SA, président du CA de Kamber Consultancy SA et vice-président du CA de Logistik Holding AG. Membre du CA de AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers SA; de Betzenberg & Partner Immobilienentwicklungs- und vermittlungs AG, Erowa Leasing & Finanz AG, Marbach AG, Orenda Holding AG, Schilling Treuhand AG, Scheelen AG (Suisse) et Valgora Consulting AG. Membre du PDC, de 1974 à 1984. Conseiller communal de la Ville de Zurich et Président du PDC Zurich (8<sup>e</sup> arrondissement).

\* = Personne en fauteuil roulant  
AG = Assemblée générale  
CF = Conseil de fondation  
CA = Conseil d'administration

## Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



**Joseph Hofstetter, Dr iur., 1960**  
de Doppleschwand (LU), à Nottwil (LU)

### **Directeur depuis 2012**

Études de droit (Université de Berne) avec promotion et brevet d'avocat (canton de Lucerne). A travaillé au département de justice du canton de Lucerne jusqu'en 2000. À partir de 2000, il a été consultant juridique pour la FSP et le CSP, dès 2006 responsable du service juridique de la FSP et du CSP. À partir de 2010, il a été secrétaire général de la FSP et responsable du service juridique. Membre du CF de la caisse complémentaire du CSP de Nottwil. Membre du CA d'AWONO AG, membre du CA de medkey AG, membre du CF de la Fondation Clara und Walter Burkhardt-Gloor. Membre du Comité directeur du Forum lucernois des assurances sociales et de la sécurité sociale.



**Martin Gubser, Dr ès phil., 1959**  
de Walenstadt (SG), à Zurich

### **Responsable Marketing affiliations et Fundraising depuis 2015**

Études de rhétorique et de littérature (Tübingen, Fribourg). Débuts professionnels dans la communication d'entreprise, puis dans une agence de communication. Il est depuis 20 ans actif dans le domaine de la collecte de fonds, tout d'abord au sein de la direction d'une ONG, puis pendant 15 ans dans sa propre entreprise

spécialisée dans le conseil stratégique en collecte de fonds. Il a été membre du Comité directeur et vice-président de la fédération professionnelle Swissfundraising pendant dix ans. Conseil d'administration de Funkenmeer AG et Bornengo AG.



**Pius Bernet, 1957**  
d'Egolzwil (LU), à Egolzwil (LU)

### **Directeur des finances depuis 2009**

Économiste d'entreprise diplômé HES, diplôme de Controller SIB, diplôme de IFRS/IAS accountant, manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg; a travaillé auparavant pour Mövenpick et Swissair Group, CFO chez Schweiter Technology, Motorola Suisse, Coperion-K-Tron EMEA-ASIA et Perrot Duval Holding SA/Infranor Inter AG. Délégué du CA de Ibex Industrie Holding SA, délégué du CA de Santenberg Maschinen AG, membre du CA d'AWONO SA, membre du CA de Zentrum Eymatt AG; membre du comité d'experts de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC; expert pour ExpertSuisse, VEB, CEPS/Université de Bâle, VMI/Université de Fribourg.



**Agnes Jenowein, 1958**  
de St-Gall-Rotmonten (SG), à Cham (ZG)

### **Responsable Corporate Communications depuis 2015**

Auparavant responsable de la communication d'entreprise et du marketing de la FSP de 2011 à 2014.

Première expérience professionnelle dans le domaine médical. Ensuite passage à la communication et au marketing, a occupé des fonctions dirigeantes dans des agences et des entreprises. Formation continue entre autres en communication et en management (Université de Saint-Gall). Dernièrement, elle a travaillé pour le groupe de cliniques Hirslanden, en tant que responsable des relations publiques du groupe de cliniques privées au Head Office à Zurich et en tant que responsable de la communication et du marketing de la clinique St. Anna (Lucerne). Conseillère communale de la Ville de St-Gall de 1985 à 1990.



Rapport financier de l'Association  
des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques (AdB)

# Bilan

CHF	Note	31.12.15	%	31.12.14	%
<b>Actifs</b>					
Liquidités	1	3 364 719	3,1	4 503 276	4,3
Autres avoirs à court terme	2	4 188 054	3,8	1 388 387	1,3
Paiement des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante anticipé à la Fondation suisse pour paraplégiques	2	51 374 802	46,7	51 739 470	49,6
Crédits d'impôt anticipé	2	77	0,0	399	0,0
<b>Actifs circulants</b>		<b>58 927 652</b>	<b>53,5</b>	<b>57 631 532</b>	<b>55,2</b>
Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques	3	44 128 314	40,1	39 718 969	38,1
Immobilisations incorporelles	4	0	0,0	1 795	0,0
Placements liés à l'objet	5	7 000 000	6,4	7 000 000	6,7
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>51 128 314</b>	<b>46,5</b>	<b>46 720 764</b>	<b>44,8</b>
<b>Actifs</b>		<b>110 055 966</b>	<b>100,0</b>	<b>104 352 296</b>	<b>100,0</b>
<b>Passifs</b>					
Dettes sur livraisons et prestations de services	6	4 900 000	4,5	3 274 040	3,1
Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et des autres dettes à court terme	7	51 374 982	46,7	51 739 470	49,6
Passifs transitoires	8	9 520	0,0	1 000	0,0
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>56 284 502</b>	<b>51,1</b>	<b>55 014 510</b>	<b>52,7</b>
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	9	44 128 314	40,1	39 718 969	38,1
<b>Fonds étrangers</b>		<b>44 128 314</b>	<b>40,1</b>	<b>39 718 969</b>	<b>38,1</b>
<b>Fonds étrangers</b>		<b>100 412 816</b>	<b>91,2</b>	<b>94 733 479</b>	<b>90,8</b>
Capital lié «Soutien des bienfaiteurs»		7 000 000	6,4	7 000 000	6,7
Capital d'association		2 643 150	2,4	2 618 817	2,5
<b>Capital d'organisation</b>		<b>9 643 150</b>	<b>8,8</b>	<b>9 618 817</b>	<b>9,2</b>
<b>Passifs</b>		<b>110 055 966</b>	<b>100,0</b>	<b>104 352 296</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Compte d'exploitation

CHF	Note	2015	%	2014	%
<b>Produits</b>					
Cotisations des bienfaiteurs	10	68 629 349	89,8	68 574 077	91,4
Dons	11	1 887 818	2,5	1 860 064	2,5
Dons liés à l'objet		156 098	0,2	0	0,0
Cotisations des bienfaiteurs IC pour collaborateurs GSP	12	136 755	0,2	135 360	0,2
<b>Total cotisations des bienfaiteurs et dons</b>		<b>70 810 020</b>	<b>92,7</b>	<b>70 569 501</b>	<b>94,1</b>
Contribution d'exploitation IC de la FSP	13	5 580 000	7,3	4 440 000	5,9
<b>Performance opérationnelle interne</b>		<b>5 580 000</b>	<b>7,3</b>	<b>4 440 000</b>	<b>5,9</b>
<b>Performance opérationnelle</b>		<b>76 390 020</b>	<b>100,0</b>	<b>75 009 501</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Cotisations des membres et dons transmis à la Fondation	11	- 70 810 020	- 92,7	- 70 569 501	- 89,2
Soutiens des bienfaiteurs	14	- 5 580 000	- 7,3	- 4 440 000	- 5,9
Frais de personnel	15	- 8 820	- 0,0	- 8 753	- 0,0
Frais de locaux	16	- 1 048	- 0,0	0	0,0
Frais de gestion et d'informatique	17	- 15 000	- 0,0	- 14 040	- 0,0
Relations publiques, marketing et fundraising	18	- 2 267	- 0,0	- 2 507	- 0,0
Amortissements sur immobilisations incorporelles	19	- 1 795	- 0,0	- 294	- 0,0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 76 418 950</b>	<b>- 100,0</b>	<b>- 75 035 094</b>	<b>- 100,0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier</b>		<b>- 28 930</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 25 593</b>	<b>- 0,0</b>
Charges et produits financiers	20	53 263	0,1	231 949	0,3
<b>Résultat annuel (avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation)</b>		<b>24 333</b>	<b>0,0</b>	<b>206 356</b>	<b>0,3</b>
Prélèvement du capital lié en faveur des personnes touchées	21	5 580 000	7,3	4 440 000	5,9
Attribution par la FSP du capital lié		- 5 580 000	- 7,3	- 4 440 000	- 5,9
Attribution au capital de l'association		- 24 333	- 0,0	- 206 356	- 0,3
		0	- 0,0	- 0	- 0,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Compte des flux de trésorerie

1 000 CHF	Note	2015	2014
(Méthode indirecte avec liquidités des fonds)			
<b>Flux de trésorerie découlant l'activité opérationnelle</b>			
Résultat financier avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation		24 333	206 356
Amortissements sur immobilisations incorporelles	4	1 795	294
Variation des créances à la Fondation suisse pour paraplégiques	2	- 2 799 717	1 212 595
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques	2	364 668	- 640 820
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques *	9	- 4 409 345	- 4 137 929
Variation des autres actifs circulants	2	372	- 55
Variation des dettes sur livraisons et prestations de service	6	1 625 960	- 1 255 960
Variation des passifs transitoires	8	8 520	0
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes	10	- 364 488	640 820
Variation des paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes *	10	4 409 345	4 137 929
<b>Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle</b>		<b>- 1 138 557</b>	<b>163 229</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>			
Investissements/Désinvestissement dans des placements liés à l'objet	5	0	389 016
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>389 016</b>
<b>Free cash flow</b>		<b>- 1 138 557</b>	<b>552 246</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>			
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>- 1 138 557</b>	<b>552 246</b>
État des liquidités au 01.01.	1	4 503 276	3 951 030
État des liquidités au 31.12.	1	3 364 719	4 503 276
<b>Variation des liquidités</b>		<b>- 1 138 557</b>	<b>552 246</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

\* Les positions ont été attribuées à l'activité entrepreneuriale étant donné qu'il ne s'agit pas d'un financement classique.

## Variation du capital de l'association

### Rapport annuel

CHF	Situation initiale 01.01.15	Utilisation	Utilisation totale	Situation finale 31.12.15
Capital social	2 618 817	24 333	0	2 643 150
Capital lié «Soutien des bienfaiteurs»	7 000 000	5 580 000	- 5 580 000	7 000 000
<b>Total</b>	<b>9 618 817</b>	<b>5 604 333</b>	<b>- 5 580 000</b>	<b>9 643 150</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

### Année précédente

CHF	Situation initiale 01.01.15	Utilisation	Utilisation totale	Situation finale 31.12.15
Capital social	2 412 462	206 356	0	2 618 817
Capital lié «Soutien des bienfaiteurs»	7 000 000	4 440 000	- 4 440 000	7 000 000
<b>Total</b>	<b>9 412 462</b>	<b>4 646 356</b>	<b>- 4 440 000</b>	<b>9 618 817</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Capital lié: il s'agit de la mise à disposition de montants de soutien aux bienfaiteurs (CHF 200 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident rendant nécessaire l'usage d'un fauteuil roulant) ainsi que pour des projets particuliers de l'AdB. Le règlement «Utilisation des moyens» du compte «Soutien bienfaiteurs/projets particuliers» définit l'utilisation des montants.

# Notes explicatives des comptes annuels 2015

## Bases

### Généralités

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association souffrant d'une paralysie médullaire.

### Base de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB a été clôturée le 31 décembre conformément au Code des obligations et aux normes comptables Swiss GAAP RPC. La publication est identique au rapport interne (management approach).

## Principes de comptabilité et d'évaluation

### Monnaie

Le bilan annuel est établi en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle), conformément à la pratique du Groupe.

### Hypothèses importantes et sources d'incertitude pour les évaluations

La comptabilité exige, de la part du management, des évaluations et des hypothèses qui ont une influence sur la somme des actifs et des passifs indiqués ainsi que sur les éventuelles dettes et créances au moment du bilan mais aussi sur les charges et les produits de la période sous revue. Les hypothèses et les évaluations reposent sur des enseignements tirés du passé et divers autres facteurs considérés comme pertinents dans les circonstances données. Il est possible que les résultats effectifs obtenus ultérieurement diffèrent de ces évaluations.

Les hypothèses et évaluations sont constamment soumises à vérification et adaptées au cas où de nouvelles informations ou enseignements apparaissent. De telles modifications sont saisies dans le compte de résultat de chaque période sous revue dans laquelle l'évaluation a été adaptée. Les hypothèses principales sont présentées ci-après et aussi mentionnées dans les notes explicatives s'y rapportant.

Les produits sont uniquement saisis dans la mesure où, selon l'évaluation du management, les risques prépondérants et le

bénéfice sont transférés au client. Pour certaines transactions, cela signifie que les paiements effectués sont comptabilisés dans le bilan et que les produits sont imputés dans le compte d'exploitation seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat. Sur la base des informations actuellement en sa possession, le management estime que les passifs transitoires et les provisions sont conformes.

Toute action juridique intentée par des sociétés du Groupe est exclue. La Direction de la FSP a procédé à une évaluation des conséquences possibles de ces cas juridiques sur la base des connaissances actuelles du Service juridique de la FSP ainsi que des évaluations des directions des sociétés du Groupe et les a comptabilisées en conséquence.

### Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de bienfaiteur indiquant expressément la durée de l'affiliation en tant que bienfaiteur (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles qui sont transférées à la Fondation sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans le compte de résultats seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations des membres 2016 ont été envoyées entre le 1<sup>er</sup> et le 16 octobre 2015 et les paiements pour 2016 déjà encaissés ont été comptabilisés au bilan dans les passifs comme «Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante».

Les cotisations des membres encaissées sont entièrement transférées mensuellement pour une utilisation future à la Fondation. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan en tant que paiements anticipés pour des prestations futures et réparties en fonction de leur échéances. Pour sa part, la Fondation dépose l'argent reçu dans son fonds «Soutien bienfaiteurs» et conserve les liquidités dans des placements affectés pour les futurs déficits liés à des prestations fournies. Ainsi, la Fondation est financée en avance par l'AdB.

### Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser pour le versement du montant total néces-

saire aux membres de l'AdB ayant été victimes d'un accident le cas échéant. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la Fondation et de l'AdB.

### Donations

Les donations sont entièrement transférées à la Fondation. Les donations au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Les donations affectées à un objet sont générées par des appels de dons aux bienfaiteurs pour des projets particuliers, comme p. ex. la construction d'une nouvelle clinique. Ces donations affectées à un objet vont ensuite à la Fondation qui les utilise conformément ou les conserve dans un fonds pour utilisation.

### Soutien des bienfaiteurs

Les soutiens des bienfaiteurs à des membres ayant été victimes d'un accident avec diagnostic d'une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position «soutiens des bienfaiteurs». Les soutiens des bienfaiteurs non encore versés sont indiqués sous «dettes issues de livraisons et prestations».

### Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités de marketing des bienfaiteurs et de la collecte de fonds, ces coûts sont indiqués dans la Fondation. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée des membres, le comité et les comptes annuels.

### Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

### Immobilisations incorporelles

Les droits des marques (AdB avec logo) sont enregistrés dans le registre des marques auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et sont amortis sur 10 ans. Sur la base d'une convention contractuelle, la FSP finance les investissements nécessaires pour les logiciels du marketing des bienfaiteurs et de la collecte de fonds. Ceux-ci sont indiqués dans le bilan de la FSP.

### Paievements anticipés

Les paiements anticipés à la Fondation dans les actifs correspondent au transfert intégral du paiement anticipé des cotisations des membres qui sont comptabilisés dans les passifs.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale par avance, c.-à.-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous «autres dettes à court terme».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres bienfaiteurs à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous «paiements anticipés à long terme». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

### Impôts sur les bénéfices

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale du canton de Lucerne.

### Capital lié «Soutien bienfaiteurs»

Le capital lié «Soutien bienfaiteurs» de l'AdB poursuit les buts suivants:

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 200 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident;
- l'octroi d'autres montants de soutien accordés aux bienfaiteurs à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP;
- soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des Statuts de l'AdB du 20 avril 2011.

### Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche quiconque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la Fondation ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

## Notes explicatives du bilan

## 1. Liquidités

CHF	31.12.15	31.12.14
Comptes postaux	3 023 041	3 951 793
Comptes bancaires	246 303	486 723
Liquidités en circulation	95 375	64 760
<b>Total</b>	<b>3 364 719</b>	<b>4 503 276</b>

## 2. Autres créances à court terme

CHF	31.12.15	31.12.14
Impôts anticipés, impôts à la source et autres taxes	77	399
Sociétés du groupe	0	50
Fondation suisse pour paraplégiques	4 188 054	1 388 337
Paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes	51 374 802	51 739 470
<b>Total</b>	<b>55 562 933</b>	<b>53 128 256</b>

La diminution d'env. CHF 0,4 million à la position «paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes» correspond à des réductions de paiements d'env. CHF 1,0 million ainsi qu'à la dissolution de provisions à hauteur de CHF 0,6 million.

## 3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques (placements financiers)

## 3.1 Rapport annuel

CHF	2015	2014
<b>État au 01.01.</b>	<b>39 718 969</b>	<b>35 581 039</b>
Augmentations	6 216 659	5 855 281
Diminutions	- 1 807 314	- 1 717 352
<b>État au 31.12.</b>	<b>44 128 314</b>	<b>39 718 969</b>

Placements financiers: il s'agit de paiements anticipés des cotisations des membres permanents à la FSP pour l'année suivante.

## 4. Immobilisations incorporelles

CHF	2015	2014
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
<b>État au 01.01.</b>	<b>2 940</b>	<b>2 940</b>
<b>État au 31.12.</b>	<b>2 940</b>	<b>2 940</b>
<b>Amortissements cumulés</b>		
<b>État au 01.01.</b>	<b>- 1 145</b>	<b>- 851</b>
Amortissements	- 1 795	- 294
<b>État au 31.12.</b>	<b>- 2 940</b>	<b>- 1 145</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>1 795</b>
dont crédit-bail financier	0	0
dont gages	0	0

La marque «AdB», inscrite au registre de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, a été totalement amortie au cours de l'année sous revue.

## 5. Placements affectés à un objet

CHF	2015	2014
<b>État au 01.01.</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 389 016</b>
Résultat	53 276	231 949
Attribution	- 5 580 000	- 4 440 000
Transfert en liquidités	- 53 276	- 620 965
Affectation	5 580 000	4 440 000
<b>État au 31.12.</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>

Au total, CHF 5,58 millions ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres bienfaiteurs. Ce chiffre est d'une part composé de montants de soutien accordés aux bienfaiteurs de CHF 3,88 millions effectivement versés et d'autre part de montants de soutien ouverts et en suspens à hauteur de CHF 1,7 million. Le montant de CHF 5,58 millions a été attribué à l'AdB via la contribution d'exploitation de la FSP.

### Répartition des placements financiers affectés à un objet

CHF	31.12.15	en %	31.12.14	en %	Intervalle 2015
Cash, argent au jour le jour	52 919	1 %	6 861 575	98 %	max. 10 %
Transfert de/dans des liquidités	- 95 374	- 1 %	0	0 %	n/a
Actions nationales	756 031	11 %	0	0 %	max. 15 %
Actions étrangères	766 490	11 %	138 425	2 %	max. 15 %
Obligations en CHF	4 921 121	70 %	0	0 %	max. 75 %
Biens immobiliers	598 813	9 %	0	0 %	max. 15 %
<b>Total</b>	<b>7 000 000</b>	<b>100 %</b>	<b>7 000 000</b>	<b>100 %</b>	

Le règlement de placement de l'AdB fixe les marges de fluctuation des placements.

Dès 2015, les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs ne seront plus financés par le fonds «Placements affectés à un objet», mais par les activités opérationnelles.

Cela permet un placement financier constant. En 2015, le rendement brut s'est monté à 0,84 %, le rendement net à 0,71 %.

## 6. Dettes sur livraisons et prestations de service

En 2013, il a été décidé que le soutien des bienfaiteurs serait inscrit dans les passifs immédiatement après l'annonce de l'accident. De cette façon, il est possible de garantir une meilleure planification des liquidités. Ainsi, tous les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs en suspens sont comptabilisés à ce poste.

## 7. Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et des autres dettes à court terme

CHF	31.12.15	31.12.14
Paiement anticipé de cotisations de bienfaiteurs pour l'année suivante	51 374 802	51 739 470
Sociétés du groupe	180	0
<b>Total</b>	<b>51 374 982</b>	<b>51 739 470</b>

Les factures pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des membres existants effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Dans l'année sous revue, ces paiements anticipés ont diminué de CHF 0,4 million par rapport à l'année précédente.

## 8. Passifs transitoires

CHF	31.12.15	31.12.14
Rapport annuel et financier	1 000	1 000
Frais de révision	8 520	0
<b>Total</b>	<b>9 520</b>	<b>1 000</b>

## 9. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2015	2014
<b>État au 01.01.</b>	<b>39 718 969</b>	<b>35 581 039</b>
Constitution sans effet sur le compte de résultat	6 216 659	5 855 281
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 1 807 314	- 1 717 352
<b>État au 31.12.</b>	<b>44 128 314</b>	<b>39 718 969</b>

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position «constitution sans effet sur le compte de résultat» correspond à des versements des cotisations de membres permanents. Le poste «dissolution avec effet sur le compte de résultat» comprend la part annuelle 2015 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

## Notes explicatives du compte d'exploitation

## 10. Produits des bienfaiteurs

CHF	2015	2014
<b>Affiliations annuelles</b>		
Cotisations des bienfaiteurs encaissées membres annuels brut	66 457 548	67 263 078
Variation exercice comptable	364 488	- 406 352
<b>Produit total membres annuels</b>	<b>66 822 036</b>	<b>66 856 725</b>
Membres au 01.09.	1 060 667	1 060 089
Produit moyen	63,00	63,07
<b>Affiliations de membres permanents</b>		
Cotisations des bienfaiteurs encaissées membres permanents brut	6 216 659	5 855 281
Variation exercice comptable	- 4 409 345	- 4 137 929
<b>Produit total membres permanents</b>	<b>1 807 314</b>	<b>1 717 352</b>
Membres au 31.12.	61 195	54 884
Produit moyen	29,53	31,29
<b>Total</b>	<b>68 629 349</b>	<b>68 574 077</b>
Membres	1 121 862	1 114 973
Produit moyen	61,17	61,50

Selon les Statuts, les versements des bienfaiteurs effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante. Les produits des affiliations annuelles sont pratiquement au même niveau que l'année précédente et ceux des membres permanents ont augmenté d'environ CHF 0,1 million.

## 11. Donations

Les donations reçues sont comptabilisées avec effet sur résultat au moment de l'entrée du paiement en arrondissant les cotisations des membres (splitting des donations). Pour la première fois, les appels de donations affectées à un objet ont aussi été envoyés à nos bienfaiteurs. Ces donations ont été indiquées séparément et versées conformément à l'objet à la FSP: le Comité directeur de l'AdB attestera de leur utilisation conforme au but.

## 12. Produits des bienfaiteurs IC

Les affiliations annuelles de l'ensemble des collaborateurs du CSP, qui sont financées par la FSP, sont comptabilisées séparément depuis 2014.

## 13. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Cette contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien accordés aux bienfaiteurs déboursés qui ont été financés jusqu'en 2015 par les placements financiers affectés à un objet.

## 14. Soutiens des bienfaiteurs

En 2013, il a été décidé que le soutien des bienfaiteurs serait inscrit dans les passifs immédiatement après l'annonce de l'accident afin de garantir une meilleure planification des liquidités. Ce nouveau procédé a pour conséquence que le poste de charges «soutiens bienfaiteurs» comprend non seulement les cas de bienfaiteurs effectivement versés (CHF 3,88 millions), mais aussi les cas de bienfaiteurs ouverts en suspens (CHF 1,7 million).

## 15. Charges de personnel

CHF	2015	2014
Charges salariales	8 366	8 333
Frais d'assurances sociales	454	420
<b>Total</b>	<b>8 820</b>	<b>8 753</b>

L'AdB n'emploie aucun personnel propre. La position représente les honoraires du comité.

## 16. Charges de locaux

CHF	2015	2014
IC Frais de locaux du Groupe	1 048	0
<b>Total</b>	<b>1 048</b>	<b>0</b>

Le poste «charges de locaux» comprend les coûts de l'assemblée générale annuelle.

## 17. Charges administratives et informatiques

CHF	2015	2014
Frais de révision	15 000	14 040
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>14 040</b>

La présentation de l'année précédente a été adaptée à celle de l'exercice considéré.

## 18. Relations publiques, marketing et fundraising

CHF	2015	2014
Frais de déplacement et de représentation	450	293
IC Relations publiques, frais de déplacement, marketing et fundraising du Groupe	1 817	2 213
<b>Total</b>	<b>2 267</b>	<b>2 507</b>

La présentation de l'année précédente a été adaptée à celle de l'exercice considéré.

Il s'agit des frais de déplacement du comité.

## 19. Amortissements

La valeur résiduelle de la marque enregistrée AdB a été totalement amortie en 2015.

## 20. Charges financières et produits financiers

CHF	2015	2014
Frais bancaires et d'intérêts sur prêts	- 16	0
Frais de compte et commissions	- 27 446	- 6 791
Moins-values sur les cours et rectifications de valeurs	- 65 539	0
<b>Total frais financiers</b>	<b>- 93 001</b>	<b>- 6 791</b>
Produits financiers, dividendes	146 264	65 842
Plus-values sur les cours et rectifications de valeurs	0	172 898
<b>Total produits financiers</b>	<b>146 264</b>	<b>238 740</b>
<b>Total</b>	<b>53 263</b>	<b>231 949</b>

Le produit des intérêts et les dividendes ainsi que les gains de cours concernent avant tout des produits issus de placements affectés à un objet qui représentent la contre-valeur du capital lié «Soutien bienfaiteurs». Dans le rapport annuel 2015, les gains et les pertes de cours ont été pour la première fois compensés. La nette diminution des gains de cours provenant de titres est à mettre sur le compte du contexte difficile sur les marchés financiers en 2015.

## 21. Résultat du capital lié

À partir du rapport annuel 2015, les prestations de soutien aux membres bienfaiteurs ne sont plus déduites des «Placements affectés à un objet», mais continuellement prélevées des activités opérationnelles afin d'optimiser les produits des titres.

## 22. Opérations hors bilan

Il n'existe aucune opération hors bilan.

## 23. Engagements conditionnels, engagements d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucun autre engagement d'achat ni de location. Le comité a établi des lettres de patronnage pour un montant total de CHF 120 millions aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement de la FSP par la Fondation.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse des paraplégiques est dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'administration fédérale des impôts à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

## 24. Transactions avec des personnes proches

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient - étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif - et, dans le cas où les coûts sont plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

## 25. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2015, au total CHF 8366 (année précédente CHF 8333) de jetons de présence ont été versés aux membres du Comité directeur. Les indemnités du Comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

## 26. Évaluation du risque et SCI

Le 3 septembre 2015, une nouvelle évaluation du risque a été effectuée et les mesures qui en découlent ont été vérifiées ou redéfinies. Le Comité directeur a pris connaissance du rapport d'évaluation du risque 2015 et a accepté les mesures proposées. Le processus d'évaluation du risque doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risque et évalués annuellement par le comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus d'entrée et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au Comité directeur, la responsable Compliance du Groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

## 27. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2015.

## 28. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le Comité directeur demande à l'assemblée générale du 20 avril 2016 d'accepter les comptes annuels 2015 tels qu'ils sont présentés.

# Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.15	31.12.14
Résultat annuel	24 333	206 356
./. Attribution au capital de l'association	- 24 333	- 206 356
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sur proposition du Comité directeur, l'utilisation du résultat annuel 2015 sera soumis pour approbation à l'assemblée générale du 20 avril 2016. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est déjà inscrite dans les comptes sous «variation du capital de l'association».

Pour le Comité directeur

Heinz Frei  
Président

Dr méd. Hans Georg Koch  
Vice-président

Nottwil, le 6 avril 2016

# Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision  
à l'assemblée générale de  
l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour  
paraplégiques (AdB), Nottwil  
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En tant qu'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), composés du bilan, du compte d'exploitation, des flux de trésorerie, du compte de variation du capital de l'association et de l'annexe (pages 24 à 35). Conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC 21, les données mentionnées dans le rapport de prestations (pages 4 à 13) ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

## Responsabilité du Comité directeur

Le Comité directeur est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC et aux prescriptions légales ainsi qu'aux Statuts de l'association. Cette responsabilité comprend la mise en place, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne en rapport avec l'établissement de comptes annuels sans anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. De plus, le Comité directeur est responsable du choix et de l'application de méthodes adéquates ainsi que de l'adoption d'estimations comptables adaptées.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste à porter un jugement sur les comptes annuels après leur vérification. Nous avons procédé à notre révision dans le respect de la loi suisse et des normes suisses de contrôle. Ces normes requièrent de planifier et réaliser la vérification de manière à garantir avec une assurance raisonnable que les comptes annuels sont exempts d'anomalies significatives.

La révision consiste à réaliser des opérations de vérification destinées à l'obtention de preuves relatives aux chiffres et aux autres indications reportées dans les comptes annuels. Le choix des vérifications réalisées est laissé à la libre appréciation du vérificateur. Ceci inclut l'évaluation des risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, le réviseur prend en compte le système de contrôle interne pour autant qu'il soit pertinent pour l'établissement des comptes annuels afin de définir les procédures de vérifi-

cation adaptées, mais pas dans le but d'émettre un jugement sur l'efficacité du système de contrôle interne. La vérification englobe de plus la pertinence des méthodes de comptabilité appliquées, la plausibilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des comptes. Nous sommes d'avis que les preuves obtenues durant la vérification offrent une base suffisante et appropriée pour notre évaluation.

## Opinion

Selon notre appréciation, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC et dans le respect de la loi suisse et des Statuts de l'association.

## Rapport sur la base d'autres prescriptions juridiques

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et à l'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En conformité avec l'art. 83b al. 3 du CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et de la norme de vérification 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels conforme aux directives du Comité directeur.

Nous recommandons l'approbation des comptes annuels tels que présentés.

Lucerne, le 20 avril 2016

PricewaterhouseCoopers SA

**Rodolfo Gerber**  
Expert-réviseur  
Responsable de la révision

**Thomas Vogel**  
Expert-réviseur

# Impressum

**Rapport annuel 2015  
de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)**

Parution en allemand et en français  
La version allemande fait foi.

## **Édition**

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques,  
Nottwil

## **Rédaction / Réalisation**

Christian Hamböck, Directeur Marketing affiliations FSP  
Martin Gubser, Directeur Marketing affiliations et fundraising FSP  
Pius Bernet, Chef des finances FSP  
Francesco Monteleone, Responsable comptabilité AdB  
Franziska Bigler, Responsable compliance FSP  
Karin Bucher-Thürig, Group Controller FSP  
Susanne Muggli, Group Controller FSP

## **Traduction / Relecture**

Syntax Traductions SA, Thalwil

## **Photos**

Walter Eggenberger, Astrid Zimmermann, Beatrice Felder,  
Corporate Communications FSP

## **Graphisme / Mise en page**

Regina Lips, Corporate Communications FSP

## **Remarque**

Afin de faciliter la lecture, seule la forme masculine est employée dans les  
textes. Celle-ci comprend toujours les personnes des deux sexes.



